

Seconde lettre de monsieur Janin-de-Combe-Blanche, à monsieur Cadet, apothicaire de Paris, membre de l'Académie royale des sciences, commissaire des objets de salubrité, &c; / [Jean Janin].

Contributors

Janin, Jean, 1730 or 1731-
Cadet de Gassicourt, Louis Claude, 1731-1799.

Publication/Creation

Vienne : Impr. de la veuve Vedeilhié : et se trouve chez les principaux libraires, 1783.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/me74weg4>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

SECONDE LETTRE

DE MONSIEUR

JANIN - DE - COMBE - BLANCHE

A MONSIEUR CADET,

Apothicaire de Paris, membre de l'académie royale des sciences, commissaire des objets de salubrité, &c.

Prétendre que la vapeur des latrines est acide, c'est prononcer contre l'expérience; elle démontre qu'elle est alkaline et très dangereuse à respirer; enfin, elle démontre que la chaux et les alkalis fixes augmentent l'énergie du méphitisme, tandis que les acides le détruisent.

Je fais profession de ne rien avancer sans preuve certaine. PASCAL.



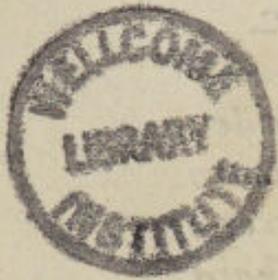
A VIENNE;

De l'imprimerie de la veuve VBDEILHIÉ;

Et se trouve chez les principaux Libraires.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION,

M D CC L XXX III,





SECONDE LETTRE

A M. CADET.

La vapeur des fosses n'est pas acide.

LE journal de Physique, novembre 1782, a annoncé que M. Lavoisier a reconnu que « la vapeur des fosses » est acide ; que les acides versés sur cette matière » dégagent une énorme quantité de gaz acide méphitique, et que les alkalis caustiques retiennent au » contraire ce gaz » ; tandis que vous, Monsieur, vous avez fait imprimer que le vinaigre neutralise l'alkali volatil des latrines : des assertions si contradictoires font une forte présomption qu'un de nous deux est dans l'erreur. Pour distinguer le vrai du faux ayons recours au flambeau de l'expérience et de l'observation, nos seuls et uniques guides dans les ténèbres qui nous environnent. Je vous ai prouvé dans ma précédente lettre, par des faits nombreux, que la matière putride fournit abondamment de l'alkali volatil, qui est la cause efficiente de la puanteur. Je vous ai prouvé que *les alkalis caustiques* augmentent l'infection en développant ce sel volatil. Puisque M. Lavoisier soutient la négative, ceci mérite d'être bien examiné. Quant à vous, Monsieur, vous êtes convenu que les matières putrides sont alkales ; bien plus, lorsque M. Roderer vous a soutenu que la bile étoit acide, vous avez constaté par un nombre d'expériences, insérées dans les mémoires de l'académie 1769, qu'elle

est alkalescente ; entr'autres « vous avez eu la patience » d'examiner , de quart d'heure en quart d'heure , » l'effet de la bile sur le papier bleu , jusqu'à ce » qu'elle fût parvenue à la fermentation putride ; » vous n'avez pu trouver (assurez-vous) un instant » où elle l'ait rougi , et où par conséquent elle ait » pu être soupçonnée de la plus petite acidité » : or personne n'ignore que la bile abonde dans la matière fécale. « La vapeur alkaliné de l'urine (dit la » société de médecine) devient sensible à la vue en » approchant un flacon d'acide sulfureux ; l'acide en » la neutralisant la change en fumée très visible , et » ce changement est d'autant plus rapide que l'alkali » est plus développé (1) ». Procédez à cette expérience sur la vapeur des latrines , l'union de l'acide et de l'alkali volatil fera si frappante , par un nuage blanchâtre , qu'elle vous prouvera sans réplique que la vapeur des fosses n'est pas acide. Le gaz inflammable des latrines n'est pas du tout acide , d'après le témoignage de la société de médecine (2). Quant à la masse putride , il est certain qu'elle ne contient point d'acides ; le célèbre M. Macquer nous en fournit la preuve. Les matières des fosses d'aisances (dit-il) devraient contenir une quantité énorme d'acides nitreux , cependant il n'en est rien ; car ces matières , quelque vieilles qu'elles soient , ne sont point nitrées lorsqu'on les retire de leurs fosses , eussent-elles cent ans et plus d'antiquité (3). Un autre membre de l'académie , M. Cornette,

(1) *Tome 3 , p. 491.* | (3) *Dict. de chym. t. 3 ,*
 (2) *Ibid. t. 1 , p. 192.* | *p. 19.*

fournit une nouvelle preuve que les matières putrides n'ont pas la moindre acidité, pas même lorsque la putréfaction est finie.

« Depuis plus de huit ans on avoit mis (dit-il)
 » dans un pot de terre vernissé des matières animales;
 » on avoit enterré ce pot; lorsqu'il fut retiré on délaya
 » dans l'eau la terre qui en provint, elle avoit perdu
 » toute sa mauvaise odeur, signe certain que la putré-
 » faction est achevée : la liqueur mise en évaporation
 » n'a donné aucun indice de l'existence du salpêtre ».
 On ne prouvera jamais (dit Meyer) que l'alkali volatil soit la partie constitutive de l'acide nitreux (4). Toutes ces autorités, tous ces faits concourent à prouver, en y réunissant ceux contenus dans ma précédente lettre, que la matière des fosses est alkalescente. Où est donc l'acide méphitique que M. Lavoisier prétend exister dans les matières putrides ? Il ne s'agit pas ici d'opinion ; car la chymie (dit M. Baumé) est entièrement fondée sur l'expérience. Voyons donc sur quelles expériences est fondée celle de M. Lavoisier (5). Dans son rapport de 1776, il a dit « qu'aucun chy-
 » miste n'a pu saisir dans l'urine putride le moment
 » d'acidité, au contraire elle donne des signes d'alka-
 » lescence (6) » ; tandis que dans son rapport de 1778, il a avancé que « la matière des fosses est
 » acide », et cela avec si peu de fondement, que les expériences qu'il y a insérées prouvent évidemment le contraire. Les voici.

(4) *Mém. sur le salp.* p. 10. | avertissem. page iij.
Essais chym. p. 366. | (6) *Recueil de mém. sur le*
 (5) *Chymie expér.* t. 1 ; | *salp.* p. 391.

Première expérience. M. Lavoisier « fit mettre de » la vanne dans une tinette , il y versa de l'esprit de » vitriol ; il se fit sur le champ une violente effervescence » ; p. 93. Qu'a-t-il conclu de cette expérience ? « La présence (dit-il) des alkalis dans la » matière des fosses est démontrée par l'effervescence » étonnante que cette matière fait avec l'esprit de » vitriol » ; p. 99. Cette conclusion est diamétralement opposée à ce que M. Lavoisier a lu à l'académie en 1782. Je le prie de m'expliquer comment les acides , versés dans les fosses , peuvent dégager une énorme quantité de gaz acide méphitique , puisqu'il a prouvé une seconde fois le contraire dans son rapport de 1778. Il y est dit « que l'acide vitriolique diminua l'odeur » des gadoues , au dire même du peuple assemblé » qu'il consulta sur cette question de fait » ; p. 93. Donc les acides ne dégagent pas une énorme quantité de gaz acide méphitique ; au contraire , ils diminuent l'odeur au dire même du peuple : c'est ainsi qu'il a accumulé les preuves qui le mettent en contradiction avec lui-même.

Seconde expérience. « On remplit un gobelet d'eau » de chaux , qu'on suspendit pendant un quart d'heure » sur la surface de la matière , sans qu'il y eût de » précipitation » ; p. 88. Pourquoi cela ? « Parce » que les alkalis fixes ou volatils (dit le savant M. » Macquer) ne précipitent nullement l'eau de chaux (7) ». M. Lavoisier a fait plusieurs expériences qui le prouvent : « donc la présence des alkalis , dans la matière des » fosses , est démontrée » ; cependant ce chymiste

(7) *Dict. de chym. tom. 1 , p. 367.*

seulement qu'elle est de nature acide (8). Cela est si contradictoire, que l'académie a fait imprimer en 1700 que les moindres acides précipitent l'eau de chaux. M. Macquet est de ce sentiment (9). Il n'y a donc pas le moindre acide dans les fosses; car au témoignage de M. Lavoisier « l'eau de chaux ne s'y est pas » précipitée ». Voilà fix preuves péremptoires contre lui, et toutes les fix sont fournies par M. Lavoisier.

Troisième expérience. De la chaux en poudre a dégagé de la vanne l'alkali volatil; p. 91. La conséquence que M. Lavoisier a tirée de cette expérience de la chaux, qui est un *alkali caustique*; mérite d'autant plus d'attention, qu'elle renverse de fond en comble son hypothèse de l'acide qu'il prétend exister dans les latrines.

« La mitte (dit M. Lavoisier) est un picotement »
 » douloureux dans les yeux, qui deviennent rouges »
 » et enflammés. Cet accident n'est vraisemblablement »
 » occasionné que par l'alkali volatil; ainsi loin que »
 » la chaux puisse garantir de la mitte, elle doit au »
 » contraire l'augmenter, parce qu'elle décompose les »
 » fels urineux ammoniacaux contenus nécessairement »
 » dans la matière fécale »; p. 105: donc la vapeur méphitiques des fosses n'est pas acide. M. Lavoisier vient de nous démontrer qu'elle est alkaline, et que l'alkali volatil cause des accidents graves, tels que la mitte, l'asphixie et la mort (10). M. Cadet l'a prouvé en faisant périr des oiseaux et un chat, qu'il a exposés un instant à

(8) *Opuscul. ch. p. 243.* | page 282.

(9) *Dict. de chym. t. 2,* | (10) *Opusc. ch. p. 234.*

cette vapeur (11) : nombre d'ouvriers en ont été les victimes; et comme je marche dans une autre route que ces Messieurs, je n'avance rien sans preuve. Il résulte de tous ces faits que « les alkalis caustiques ne neutralisent point la vapeur méphitique ». L'académie en est si persuadée, qu'elle a dit dans son rapport de 1779 « si après l'ouverture de la fosse on y répand de la chaux, il ne faut y descendre pour travailler qu'après un temps suffisant, pour que la réaction de ce mélange soit finie ». Pourquoi indique-t-elle cette précaution ? Parce qu'elle connoît les funestes effets de l'alkali volatil putride. Cela est si vrai, qu'elle ajoute: « il n'est pas besoin de dire qu'il seroit dangereux de jeter de la chaux dans une fosse où il y auroit des personnes asphixiées » ; p. 19. Elle a raison, car le développement d'une plus grande masse de l'alkali volatil acheveroit de les tuer d'autant plus promptement, que « l'alkali volatil dégagé par la chaux (dit M. Macquer) produit des irritations, des corrosions assez violentes sur les organes des animaux pour les rendre malades, et même pour les faire périr ». Ce danger est si éminent, que M. Cadet assure que « la chaux vive dissipe tout alkali urineux : la puanteur augmente, sur le champ, au dernier degré; mais tout est passé (dit-il) au bout de deux jours (12) ». MM. Baumé et Cornette ont vérifié que la chaux développe encore six mois après sa projection l'alkali volatil de la masse putride (13) : donc l'alkali putride

(11) *Rapport de 1778*, | tome 3, page 273.
 p. 71. | (13) *Instit. de chym.* 1.
 (12) *Dictionn. de chym.* | 1. p. 170.

ne peut être évaporé en deux jours par l'action de la chaux ; donc il est dangereux d'en verser dans les latrines dans l'instant qu'on veut y travailler ; c'est donc avec connoissance de cause , que la société de médecine a publié que « les alkalis ne neutralisent » point le gaz méphitique » ; t. 1 , p. 105 : ce qui est confirmé par ce que M. Lavoisier a inséré dans son rapport de 1778. « A l'égard de la chaux (dit- » il) il en faut une trop grande quantité pour saturer » le principe odorant : pendant la saturation ces éma- » nations infecteroient toujours le voisinage , p. 108 , » en décomposant les fels urineux ammoniacaux d'où » résulte l'alkali volatil : ainsi loin que la chaux puisse » garantir des accidents , elle doit au contraire les » augmenter » ; p. 105. Comment après un aveu aussi positif , M. Lavoisier a-t-il pu avancer que les *alkalis caustiques* , tels que la chaux , *détruisent le gaz méphitique* ! Mais son rapport de 1776 prouve le contraire ; car il a dit que M. Simon a reconnu que « la chaux accélère la putréfaction de l'urine » : elle ne peut accélérer la putréfaction , et détruire le gaz méphitique (14).

Cette contradiction est si frappante , que je ne conçois pas comment un chymiste tel que M. Lavoisier a pu y tomber ; c'est d'autant plus étonnant , qu'il a eu sous ses yeux , en qualité de commissaire , les mémoires de M. Cornette en 1779. Il y a lu « qu'un mélange de » chaux et d'urine a développé pendant six mois une » odeur très forte d'alkali volatil » , p. 42 ; il y a lu

(14) *Mém. sur le salp.* p. 556.

encore « qu'un mélange de huit onces de sel ammoniacal » vitriolique , de six livres de chaux éteinte , et de » six livres de crottin de cheval » p. 14 , a produit « pendant six mois une odeur très fétide et très désa- » gréable » p. 15 ; odeur que M. Cornette qualifie de nuisible , p. 57 : la chaux ne remédie donc point à la vapeur putride , puisqu'elle la développe ; elle ne remédie point non plus au phlogistique ou principe inflammable qui s'exhale sans cesse des fosses d'après le témoignage de M. Lavoisier (15) ; car les alkalis (dit M. Macquer) sont incapables de fixer le gaz inflammable. La société de médecine est de ce sentiment (16). Vos expériences ont mis cette vérité en démonstration (17) : vous avez pénétré de chaux la matière des latrines , cela n'a pas empêché la vapeur de prendre feu , et de former au dessus du fourneau ventilateur une flamme qui étoit un brandon constant qui s'élevoit à deux ou trois pieds ; *ibid.* p. 33. M. Lavoisier ne peut l'ignorer , puisqu'il l'a consigné dans son rapport de 1778 ; p. 73. Si la chaux et les alkalis fixes détruisoient la vapeur méphitique , M. Lavoisier auroit-il dit dans le même rapport : « les fosses où l'on fait couler l'eau des blan- » chisseuses sont plus dangereuses que celles dont les » matières sont homogènes » ; p. 56 et 63. Il fait très bien que le savon est un composé d'alkalis fixes ; néanmoins ce chymiste les a déclarés , avec juste raison , dangereux , et actuellement il prétend qu'il remédie au méphitisme ; tandis que vous avez fait imprimer en 1778

(15) Rapport de 1778, | tome 2, page 46.
 p. 98. | (17) Mem. de 1776 ;
 (16) Dictionn. de chym. | p. 192.

que l'eau des blanchisseuses accroît le méphitisme (18). Il y a apparence que M. Lavoisier avoit perdu votre ouvrage de vue, ainsi que son rapport de 1776 et 1778; enfin, il avoit perdu de vue l'ouvrage de M. Cornette et ses opuscules chymiques, dans lesquels il a inséré un nombre d'expériences qui achèvent de le convaincre que ce qu'il a avancé en 1782 est une opposition avec ses propres expériences, et celles des auteurs que je viens de lui opposer. C'est par elles que j'ai prouvé, et par les conséquences qu'en a déduites M. Lavoisier, que les *alkalis caustiques*, bien loin de détruire la vapeur méphitique des fosses, en augmentent au contraire les dangereux effets. Les expériences de MM. de Lassone, Macquer, Cornette, Baumé, Simon et de-Fourcrôy, achèvent de le prouver. Les vôtres ne souffrent point de réplique. Il me reste à lui opposer des faits irrésistibles; mais auparavant il faut savoir si la chaux a eu plus de succès sur le gaz méphitique crayeux: ouvrons *les opuscules chymiques* de M. Lavoisier; il y a consigné les faits et les résultats.

Afin d'avoir un point fixe de comparaison, ce chymiste a d'abord fait des expériences sur ce gaz méphitique. Première expérience. Il y a introduit « un jeune moineau, à peine avoit-il atteint le fond du bocal qu'il » est tombé sur le côté, il n'a pu le rappeler à la vie »; p. 303. Seconde expérience. « Un rat y a péri avec » une espèce de mouvement convulsif »; *ibid.* Troisième expérience. « Un moineau, une souris et un rat » y font morts presque sur le champ »; *ibid.* Quatrième

(18) *Observ. sur les fosses*, p. 31.

expérience. « Une bougie ou une chandelle allumée ;
 » à peine étoit-elle parvenue à l'orifice du bocal ,
 » qu'elle s'est éteinte en un clin-d'œil ». Cinquième
 expérience. « Un charbon ardent, plongé dans le même
 » air, y devint noir sur le champ » ; *ibid.*

Après ces expériences, M. Lavoisier a procédé à
 celles que voici. Sixième expérience. « Lorsque le gaz
 » méphitique (dit-il) a été dépouillé de sa partie
 » fixable par la chaux, il y a introduit un jeune
 » moineau : au bout d'une demi-minute sa respiration
 » a paru difficile, il ouvroit le bec, et au bout d'une
 » demi minute il est tombé sur le côté » ; p. 309.

Septième expérience. « Une petite bougie que M.
 » Lavoisier a descendue dans le gaz, s'y est éteinte
 » à l'instant » ; p. 310. Huitième expérience. « Un
 » rat ayant été mis dans cet air y a demeuré assez
 » tranquillement dans le premier instant, ensuite il a
 » paru souffrir ; au bout de trois ou quatre minutes il est
 » resté sans mouvement et comme mort » ; p. 312.

Neuvième expérience. « Une bougie allumée, plongée
 » dans le même air, s'y est éteinte à l'instant » ;
 p. 313. M. Lavoisier observe que « la quantité d'air
 » fixe pour remplir le bocal s'est trouvée de cent vingt
 » pouces, et que l'eau de chaux en avoit absorbé cin-
 » quante-quatre pouces » ; *ibid.* Ainsi ce gaz méphitique
 devoit être bien certainement saturé de chaux. Voyons

s'il a détruit les dangereux effets du méphitisme.
 Dixième expérience. « Le même rat fut introduit dans
 » cet air par M. Lavoisier. Il a paru (dit-il) y souffrir
 » beaucoup davantage ; en moins d'une minute il est
 » tombé sur le côté. M. Lavoisier l'a retiré, mais il
 » étoit mort » ; p. 314. Onzième expérience. « Une

» souris introduite dans cet air y a péri en un tiers
 » de minute »; *ibid.* L'ouvrage de M. Lavoisier est le
 registre mortuaire des animaux qu'il a fait mourir dans
 le gaz méphitique. Malgré tant de preuves du non succès
 des alkalis caustiques, ce chymiste prétend qu'ils sont
 avantageux contre le méphitisme; mais ses expériences
 prouvent évidemment le contraire: les animaux y sont
 morts, les lumières s'y sont éteintes. Que faut-il de
 plus pour anéantir son assertion? Il n'a pas été plus
 heureux lorsqu'il a prétendu que la matière des fosses
 est acide, puisque ses expériences et les conséquences
 qu'il en a tirées ont démontré le faux de ce paradoxe.
 Malgré tant de faits constatés, vérifiés pendant plus de
 cinq années, et imprimés par M. Lavoisier, il ne
 cesse de soutenir que *la vapeur des fosses est acide*;
 cependant M. l'abbé Fontana, célèbre physicien, lui a
 prouvé le contraire; car il a essayé inutilement de
 faire une eau acidulée avec la vapeur méphitique qui
 s'exhale des matières en putréfaction.

Les confrères de M. Lavoisier, MM. Macquer;
 Baumé, Cornette, Sage et Cadet, lui ont démontré
 que la vapeur des latrines n'est point acide, qu'elle
 est au contraire un alkali volatil très dangereux à
 respirer (19); enfin la société de médecine et plusieurs
 de ses membres, tels que MM. Mauduit, Paulet, de-
 Fourcroy et Hallé, lui ont prouvé, l'un que l'alkali volatil
 putride propage la peste, l'autre que cet alkali est cause
 mortelle (20); M. de-Fourcroy que « les alkalis caus-
 » tiques développent une odeur alkaline putride insup-

(19) *Ricer. fess. sopra.*
l'aria. fissa.

(20) *Maladie épidémique,*
p. 204, 207.

» portable , et que cette vapeur tue les animaux et
 » éteint les corps enflammés (21) ». M. Hallé atteste
 que l'alkali putride l'a rendu malade.

Ce concours de faits et de preuves n'a pas empêché M. Lavoisier de soutenir en pleine académie que la vapeur des fosses est acide , et il l'a soutenu malgré que ses propres expériences lui ont démontré le contraire (22) : certainement des faits bien constatés doivent prévaloir sur une opinion démentie par toutes les expériences. D'où peut donc provenir l'erreur de M. Lavoisier ? Voici ce qui peut y avoir donné lieu. Depuis que le célèbre M. Priestley a publié ses expériences sur l'air fixe , quelques physiciens ont cru de le trouver partout. M. Lavoisier a imaginé qu'il étoit la cause de l'infection des latrines. « L'air fixe (dit-il) provient des matières
 » végétales et animales en fermentation , d'où résulte
 » l'odeur insupportable que les tuyaux des commodités
 » répandent en certain temps ; c'est-à-dire , lorsque les
 » matières fermentent et que l'acide se dégage plus
 » ou moins abondamment. » Comment a-t-il pu hasarder un tel paradoxe , puisque l'eau de chaux lui a prouvé que ces matières n'ont pas la moindre acidité (23) ? Un des confrères de M. Lavoisier va lui démontrer son erreur. « L'air qui a servi à la respiration des animaux
 » (dit M. Macquer) celui dans lequel se fait la
 » putréfaction , devient plus ou moins gazeux et
 » méphitique , et sur-tout pernicieux aux animaux ;
 » mais comme ces fluides aériformes sont des éma-

(21) *Leçon de chym. t. 1. | méd. t. 3, p. 492.*
 2, p. 755. | (23) *Rapport de 1778,*
 (22) *Mém. de la soc. de | p. 99.*

» nations de plusieurs substances hétérogènes, ils dif-
 » fèrent à plusieurs égards de l'air fixe (24) ». Cette
 différence est telle, que « les animaux qui périssent
 » dans l'air fixe (dit-il) n'éprouvent ni larmoyement,
 » ni toux; tandis que l'alkali volatil, qui accompagne
 » l'odeur des matières putréfiées des cabinets d'aisances,
 » excite la toux et irrite les yeux au point d'en tirer
 » des larmes (25) » : voilà d'abord des signes qui les
 distinguent. Mais les vapeurs putrides diffèrent à tel
 point de l'air fixe, que M. Macquer affirme « qu'en
 » qualité d'acide très volatil, très pénétrant et aériforme,
 » l'air fixe sature et émousse les principes alkalescents
 » et exhalés par la putréfaction, fait disparoître en
 » conséquence la mauvaise odeur : cela est confirmé
 » (dit-il) par l'expérience (26) ». Cet exposé est bien
 différent de ce que prétend M. Lavoisier (27). Pour
 achever de le convaincre de son erreur, je vous prie de
 prêter l'oreille à ce que dit à ce sujet l'illustre M. Priestley.

« La puanteur (dit-il) prouve assez que ce n'est pas
 » de l'air fixe, car celui-ci a une odeur agréable; il
 » cause dans la bouche et dans les narines un picot-
 » tement qui plait infiniment ».

Tandis que M. Lavoisier prétend que l'odeur agréable
 de l'air fixe est de même nature que l'odeur insupportable
 des latrines (28) : on voit bien qu'il n'est pas heureux
 dans ses recherches ni dans ses comparaisons. M.
 Priestley va achever de le lui prouver.

(24) *Dictionn. de chym.*
 t. 2, p. 292.

(25) *Ibid.* t. 4, p. 275.

(26) *Ibid.* t. 3, p. 283.

(27) *Ibid.* t. 2, p. 303.

(28) *Expér. sur l'air fixe,*

t. 1, p. 108.

Ayant « reconnu (dit-il) par plusieurs expériences » que l'air putride est un être tout à fait distinct de » l'air fixe, et sachant par les expériences du docteur » Macbride que l'air fixe corrige la putréfaction » (M. Lavoisier dira-t-il que l'air fixe augmente la putréfaction? MM. Macquer et Priestley viennent de lui prouver le contraire; mais cette différence va être plus frappante par l'exposé que voici :) « je fus » (dit encore le savant M. Priestley) confirmé dans cette » opinion par au moins cinquante ou soixante exemples, » dans lesquels l'air rendu nuisible au plus haut degré » par la putréfaction fut tellement adouci par un mélange » d'air fixe, que les souris y vivoient dès-lors très » bien, tandis qu'auparavant elles y mouroient (29) ». Quelle différence ! Que M. Lavoisier compare ses expériences avec celles de M. Priestley. Un foible acide tel que l'air fixe a corrigé l'air putride, au point que les animaux y ont vécu très bien ; au contraire les *alkalis caustiques* n'ont pu empêcher les animaux de perdre la vie dans le gaz méphitique, et les lumières de s'y éteindre : voilà des résultats diametralement opposés; néanmoins M. Lavoisier célèbre ceux-ci au détriment des acides qui ont très bien réussi. J'ose annoncer que quelques efforts qu'on fasse, on ne pourra jamais porter atteinte à des faits bien constatés, à des faits qui prouvent invinciblement que les acides sont seuls les vainqueurs du méphitisme. M. Lavoisier n'a pu l'ignorer, puisqu'il en a parlé nombre de fois dans son précis historique sur les différents gaz, en faisant mention des expériences de MM. Macbride, Priestley, de-Smeth et Clavindich.

(29) *Expér. sur l'air fixe*, t. 1, p. 128.

« On ne peut pas aller contre des faits (dit M.
 » Cornette) puisqu'ils paroissent si généralement éta-
 » blis (30). L'acidité de l'air fixe (dit-il) est certaine ;
 » toutes les expériences le prouvent ; tandis que les
 » matières putrides fournissent une odeur très forte
 » d'alkali volatil ; p. 42. Contester des faits , c'est se
 » refuser à l'évidence (31) ». Envain M. Lavoisier
 niera les principes les mieux démontrés ; envain con-
 tredira-t-il ses propres expériences et les conséquences
 qu'il en a déduites , cela n'empêchera pas que la vérité
 ne soit la vérité. L'expérience fera toujours contre lui ,
 elle répètera sans cesse :

« La présence des alkalis, dans la matière des fosses ;
 » est démontrée par l'effervescence étonnante que cette
 » matière fait avec l'esprit de vitriol ; ainsi loin que la
 » chaux puisse garantir de la mitte ni de l'asphixie (32),
 » elle doit au contraire l'augmenter, parce qu'elle décom-
 » pose les sels urineux ammoniacaux contenus néces-
 » sairement dans la matière fécale , d'où proviennent
 » l'alkali volatil et les accidents qui en résultent , ; p. 105.

D'après ces principes incontestables « le vinaigre
 » paroît agir plus directement dans l'accident du
 » plomb , qui est le dernier degré du méphitisme ;
 » ce qui est prouvé par l'expérience de M. Lavoisier »
 » p. 53. Car un vuidangeur « nommé Cholet ,
 » fort et bien constitué , ayant éprouvé les funestes
 » atteintes de l'odeur infecte d'une fosse , quoique dans
 » un local très favorable et malgré l'emploi des alkalis
 » caustiques , M. Lavoisier administra , conjointement

(30) *Mém. sur le salp.*
 1779, p. 40.

(31) *Ibid.* p. 50.

(32) *Rapp. de 1778*, p. 99.

» avec M. Cadet, du vinaigre à cet asphixié »; il ouvrit les yeux pour revoir la lumière, dont il auroit pu être privé à jamais sans ce merveilleux acide, p. 95 : nouvelle preuve que la vapeur méphitique des fosses n'est pas acide ; car un acide ne peut neutraliser un autre acide. Cette règle de l'art est incontestable. *Morbi tollentur contrariâ causâ.* VAN-LINNE. Le vinaigre ne dégage donc pas un gaz acide méphitique, ainsi que le soutient M. Lavoisier. Comment ce chymiste a-t-il pu hasarder un paradoxe que ses expériences anéantissent ? comment concevoir qu'après avoir exhalé le vinaigre en 1778, il ait voulu le proscrire en 1782 ? Il a affirmé que cet acide a détruit le méphitisme chez Cholet, et il prétend aujourd'hui que le vinaigre augmente le méphitisme : puisque cet acide rappelle à la vie, il ne peut donc pas la faire perdre. Le vinaigre ou le méphitisme ont-ils changé de nature ? Ce qui est le même (dit Locke) n'est pas différent.

Voilà le pour et le contre de ce qu'a fait imprimer M. Lavoisier en 1774, 1776, 1778 et 1782. Il est évident qu'il n'a donné d'autres preuves que sa parole sur la prétendue acidité de la vapeur des fosses, tandis qu'il a prouvé irrévocablement, par un nombre d'expériences décisives que l'alkali volatil putride est très dangereux à respirer, et que le vinaigre en détruit la malignité. Ces faits sont d'autant plus convaincants, qu'ils sont tous d'une égale force. Jamais la vérité n'a été étayée par un si grand concours de preuves. Néanmoins M. Lavoisier soutient la négative de sa propre démonstration. C'est donc avec raison que « l'illustre M. Priestley a dit » à M. Lavoisier qu'il fera convaincu de l'imperfection » de sa théorie, et de l'erreur à laquelle elle l'a conduit, ».

L'avis de ce grand homme n'a pas encore produit son effet (33). Il nous reste un moyen pour ramener M. Lavoisier dans le sentier de la vérité ; c'est de continuer à lui prouver que les accidents qui surviennent dans les fosses n'ont lieu que par l'alkali volatil putride , et que l'emploi de la chaux en augmente le danger. MM. Lavoisier et Cadet vont me fournir encore les faits qui le démontrent.

« Le plomb (disent-ils) ne va jamais sans la mitte » et l'accompagne toujours (34) ». M. Lavoisier vient de nous prouver que la mitte n'a lieu que par l'alkali volatil ; « or si la mitte accompagne toujours l'accident « du plomb (35) » l'asphixie n'a donc pour cause que l'alkali volatil. Mais quels sont les symptômes de la mitte ? M. Cadet va nous en instruire.

« Dans la mitte le nez commence à être pris ; à » l'enchiffrement se joint bientôt une douleur dans le » fond de l'œil , les paupières deviennent rouges et » enflammées : c'est la mitte simple. La mitte grasse » répand sur la vue une espèce de voile , l'ouvrier est un » ou deux jours dans une cécité absolue , accompagnée » de douleurs et d'inflammations considérables (36) ». Voilà d'abord les maladies causées par l'alkali volatil des fosses , dont furent atteints les vidangeurs pendant vos expériences en 1778 , en présence de M. Lavoisier. Mais qu'a-t-on fait dans ce temps-là pour les prévenir et y remédier , lorsque ces infortunés étoient dans la souffrance et aveuglés ? Rien de favorable. En voici la preuve. « Nous pensâmes (dites-vous) à faire respirer

(33) *Expér. sur l'air fixe*, | fosses , page 9.
 3 , p. 143. | (35) *Rapp. de 1778*, p. 51.
 (34) *Observations sur les* | (36) *Ibid.* p. 9 et 104.
 B 2

» de l'alkali volatil fluor à des ouvriers qui sortoient
 » de la fosse pris de la mitte, p. 10 ; mais ils avoient
 » toujours besoin d'aller respirer l'air quelques minutes,
 » avant d'être en état de reprendre leur travail » ;
 p. 11. Comment ! un chymiste augmentoit le dévelop-
 pement de l'alkali volatil par l'action de la chaux et il
 vouloit le neutraliser avec l'alkali volatil ! Il ignoroit
 donc la loi des affinités chymiques. Il ne connoissoit
 donc pas les tables des affinités de MM. Geoffroi et
 Gellert (37). Il ne se rappeloit donc pas le principe
 d'Aristote : *Contraria contrariis curantur*, prob. 1 (38) ?
 Vous n'aviez donc pas lu l'ouvrage de votre confrère, M.
 Sage, sur l'alkali volatil fluor. « Le même alkali (dit-il)
 » salubre en bien des cas, peut devenir nuisible si l'on
 » s'en sert mal-à-propos ; lorsqu'il y a, par exemple, des
 » miasmes putrides » ; p. iij. Mais ces non-succès vous
 auront sans doute fait revenir de votre erreur. Point
 du tout. Vous avez toujours eu à la main l'alkali
 volatil : plus l'expérience vous démontra que ce moyen
 étoit nuisible, plus vous en fîtes usage ; c'est vous-
 même qui en fournissez la preuve. « La mort (dites-
 » vous) ou asphixie subite, n'est que trop souvent la
 » première impression que reçoit le vidangeur des
 » fosses plombées. Nous leur avons (assurez-vous)
 » fait respirer l'alkali volatil, sans nous appercevoir
 » que ce secours leur ait été d'une utilité sensible » ;
 p. 12. Comment auroit-il pu l'être, puisque M. Sage
 affirme que ce moyen est nuisible lorsqu'on a à combattre
 les vapeurs putrides ? vapeurs qu'il déclare alkalescentes.
 Nouvelles preuves que l'asphixie des vidangeurs n'a

 (37) *Chym. mét.*

 1 (38) *Mém. de l'ac. 1718.*

pour cause que l'action suffocante de l'alkali volatil, ainsi que l'a expérimenté M. Lavoisier, et vous Monsieur, sur des animaux. Il est étonnant que les expériences réitérées avec l'alkali volatil, administré contre toutes les règles, pour guérir l'inflammation des yeux à des ouvriers attaqués de la mitte, ne vous ait pas fait appercevoir que ce moyen étoit contr'indiqué; il est plus étonnant encore qu'après avoir fait inutilement usage de l'alkali volatil pour rappeler à la vie ces pauvres malheureux, vous ayez persisté dans votre opinion: cependant les ouvrages de MM. Macquer, Maret, Halles, Macbride, Priestley, Paulet, Baumé, Sage et Cornette, auroient dû vous rappeler dans les bons principes. Bien loin de là, vous avez toujours persisté à faire usage des moyens funestes. Lisons encore l'expérience que vous avez faite pour achever de le prouver. " Nous essayâmes (dites-vous) de
 „ faire respirer un ouvrier à travers une mousseline
 „ claire imbibée d'alkali fixe; cette expérience ne lui
 „ procura qu'une incommodité de plus, et le fit
 „ remonter plutôt que les autres „; p. 45.

Voilà bien des preuves démonstratives que les ouvriers ne sont malades dans les fosses que par l'alkali volatil; c'est donc avec raison que M. Lavoisier a dit: " Loin
 „ que la chaux puisse garantir de la mitte, elle doit
 „ au contraire l'augmenter, parce qu'elle décompose
 „ les fels urineux ammoniacaux contenus nécessairement
 „ dans la matière fécale „; p. 105. Si le méphitisme des fosses étoit de nature acide, ainsi que le prétend M. Lavoisier, il est certain que l'alkali fixe et volatil auroit parfaitement réussi: ces drogues ont été nuisibles, donc l'opinion de M. Lavoisier est contraire à toutes

les expériences ; car malgré l'emploi de la chaux les animaux ont perdu la vie dans le gaz méphitique, les bougies s'y sont éteintes, les vuidangeurs ont été attaqués de la mitte et de l'asphixie. Tous ces événements ont été vus par ses yeux, et ils n'ont pule faire revenir de son erreur.

Cependant " les sens (dit l'académie) sont la seule voie
 „ par laquelle peuvent nous être transmises les connois-
 „ sances de fait et d'expériences, qui sont la base de la
 „ physique „ ; 1766. Si les sens sont infidèles (dit le
 chevalier Bacon) que deviendra la raison la plus intègre ?

M. Cadet a fait imprimer, à côté des expériences et des faits que nous venons de rapporter, " qu'il a vu
 „ le méphitisme des plus mauvaises vanes réprimé par
 „ la chaux et l'action du feu „ ; p. 40. Ce que nous venons de lire prouve évidemment le contraire ; mais puisqu'il contredit son propre aveu, joignons ici ce qu'a publié à ce sujet M. Lavoisier dans son rapport de 1778, ce qui achevera de faire connoître si la chaux remédie au méphitisme.

" Un ouvrier (dit-il) fut attaqué par le plomb, et
 „ sortit de la fosse ; un second ouvrier ne s'en retira
 „ qu'à l'aide de ses camarades ; enfin un troisième y
 „ tomba sans connoissances „ ; p. 76. La vanne épuisée,
 „ le premier ouvrier qui descendit dans la fosse fut
 „ attaqué de la mitte et du plomb, le second eut le
 „ même sort „ ; p. 81. A une autre fosse " les ouvriers
 „ ayant commencé leurs travaux en présence de MM.
 „ Lavoisier et Cadet, un des ouvriers, nommé Cholet,
 „ fort et bien constitué, tomba sans connoissance : on
 „ le transporta hors du cabinet du ventilateur „ ; p. 95.
 Deux seules expériences présentent six ouvriers qui ont été asphixiés en 1778, et cela malgré l'emploi des

alkalis caustiques; et l'on soutient qu'ils sont avantageux! mais voilà des faits qui attestent le contraire. Bien plus, M. Gardane assure qu'il a vu *des ouvriers* qui sans avoir été asphixiés ont eu les jambes perclues.

L'événement de la fosse de la rue des Gravilliers à Paris, qu'on a voulu réparer le 19 juillet 1781, prouve encore que la chaux ne remédie point au méphitisme, puisque plusieurs maçons y furent asphixiés (39) : l'un d'eux n'a pu être rappelé à la vie; *journal encyclopédique, premier septembre 1781*. Le ventilateur, le feu et la chaux n'ont donc pas détruit le méphitisme de toutes ces fosses. Ces moyens n'ont pas été plus heureux à l'égout de la porte de Saint-Antoine le 8 juin 1781, puisque, au rapport de M. Gardane, " quatre ouvriers „ en sont morts, et cinq autres ont manqué d'être „ asphixiés „; *ibid. p. 65*. Malgré cette cruelle catastrophe, et quoique vous eussiez multiplié les fournaux chargés de feu et augmenté la chaux, M. Gardane dit que " de sept ouvriers quatre ont manqué d'en être la „ victime. Mais (direz-vous) pourquoi de sept ouvriers „ quatre seulement ont-ils manqué d'être asphixiés „ ? M. Gardane répond : c'est que " des trois restants, „ l'un étoit parti cinq minutes avant l'accident; et des „ deux autres, l'un étoit à côté du fourneau et l'autre „ le conduisoit „; *ibid. p. 68*. Cet exposé prouve que le feu n'a d'action que dans la sphère circonscrite de son activité, et rien au-delà. Faites attention que ce n'est point en raison de la chaleur qu'il agit contre la vapeur méphitique, mais par l'acide qu'il dégage des corps combustibles (40). Voici une nouvelle preuve. Les caves de

(39) *Catéchisme sur les asph. p. 112.*

(40) *Expl. sur l'alkali volat. de M. Sage, p. iv.*

plusieurs maisons voisines du cimetièrre de Rimerceur furent infectées par les vapeurs cadavéreuses ; “ les
 „ lumières (dit M. Gardane) y furent éteintes , deux
 „ tonneliers manquèrent d'y périr (41) ; plusieurs pouces
 „ de chaux vive furent étendus sur le sol , un fourneau
 „ ventilateur rempli de feu y fut placé „. Eh bien !
 la vapeur infecte ne se dissipoit (assure M. Gardane)
 “ que d'autant que le feu étoit en action (42) ; dès le
 „ moment qu'on retiroit le fourneau ces souterrains
 „ devenoient inabordables , à tel point qu'un contre-
 „ mur élevé dans l'intention d'intercepter la moffète ne
 „ produisit aucun effet „ ; *ibid.* p. 72. Certainement
 vous ne vous inscrirez pas en faux contre l'écrit de M.
 Gardane ; car vous avez annoncé le même événement ,
 avec les mêmes circonstances : dans votre journal de
 Paris , du 14 décembre 1780 , vous avez dit encore
 plus que ce médecin ; vous y avez inséré que *le mal
 étoit sans remède* : c'est donc vous-même qui avez déclaré
 la chaux et le feu insuffisants contre les vapeurs méphi-
 tique. *Le mal étoit sans remède.* Cette déclaration de
 M. Cadet n'a pas besoin de commentaire. Puisque vous
 n'aviez pas de remède à ce mal , il falloit le chercher ;
 j'ai prouvé qu'il réside dans les acides : c'est par leurs
 moyens que l'illustre M. de-Morveau est parvenu à Dijon
 à désinfecter une église que les émanations cadavéreuses ,
 développées par l'action de la chaux , avoient rendue
 inabordable : c'est par le moyen du vinaigre que le
 vuidangeur Cholet a revu le jour : c'est par l'acidité
 de l'air fixe que MM. Macbride , Priestley et Macquer

(41) *Pringle , maladies* | (42) *Voyez le mém. de*
des armées , t. 2 , p. 172. | *M. le duc de Chaulnes.*

ont détruit l'alkalescence putride. Enfin les acides sont si efficaces, que vous-même en avez fourni plusieurs preuves insérées dans les mémoires de l'académie de 1767; vous y avez annoncé que M. Macbride a obtenu
 “ de la bile un esprit volatil qui avoit une odeur fétide,
 „ et sur-tout très piquant. L'acide vitriolique affoiblit
 „ (dites-vous) le piquant et la fétidité „. Dans le même volume, on y trouve que vous avez fait des expériences sur la sonde de Varech; vous assurez en avoir détruit la mauvaise odeur avec le plus foible des acides. “ Il est aisé de sentir (dites-vous) que cette
 „ odeur forte et désagréable lui a été enlevée par la
 „ crème de tartre „. Vous avez donc déclaré les acides antifétides; votre conviction étoit d'autant plus forte, que vous avez dit dans vos observations sur les fosses “ que
 „ l'acide sulfureux est capable de corriger les dispositions
 „ putrides de l'atmosphère (43) „. C'est très singulier: vous avez déclaré les acides antiputrides, et lorsque je les annonce pour tels, vous prétendez qu'ils ne le sont pas. C'est donc avec raison que Molière a dit dans son *Misanthrope* :

L'honneur de contredire a pour lui tant de charmes,
 Qu'il prend contre lui-même assez souvent les armes:
 Et ses vrais sentimens sont combattus par lui,
 Aussi-tôt qu'il les voit dans la bouche d'autrui.

Ce n'est pas étonnant, lorsqu'on a été à la porte de la plus belle découverte sans s'en appercevoir; et cela après avoir éprouvé les acides avec succès, et que par une fatalité inconcevable on a donné la préférence aux alkalis caustiques; drogues qui n'ont pu empêcher les lumières de s'éteindre dans le gaz méphitique, les

(43) *Observations sur les fosses*, p. 14 et 15.

animaux et les hommes d'y mourir, d'autres d'y être asphixiés. On ne revient pas aisément d'une telle méprise, tant il est vrai qu'il est facile de tomber dans l'erreur ! mais il est difficile d'en sortir. Vous en avez donné une preuve. Enfin, pour me combattre, vous êtes tombé de Caribde en Sylla (44).

Ce n'est pas assez, Monsieur, de vous avoir convaincu par vos propres expériences, par celles de M. Lavoisier, et par les expressions de l'un et de l'autre, il faut encore vous convaincre tous les deux par des faits irrésistibles; comparez-les avec vos malheureuses expériences de 1778, 1780 et 1781. Enfin que M. Lavoisier les compare avec celles qu'il a faites en 1774.

Rapport fait à M. Lenoir, lieutenant-général de police de Paris, le 12 mars 1782, par un inspecteur de police.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous rendre compte
 „ que lundi 11 du courant, rentrant chez moi sur les
 „ dix heures du matin après ma tournée rue Neuve-saint-
 „ Laurent, je trouvai un atelier de paveurs aux répa-
 „ rations, à la tête duquel étoit le nommé Fleury, qui
 „ relevoit le pavé devant la porte cochère du sieur Citron,
 „ maître boucher. Je fus saisi de l'odeur fétide qui en sortoit,
 „ occasionnée par le fang qui depuis nombre d'années
 „ filtroit entre le pavé; et je trouvai les nommés Marc
 „ et Longcham, compagnons paveurs, frappés de cette
 „ odeur, le premier aux yeux et à la gorge, et le
 „ dernier des maux de cœur. Je fus à l'instant chez
 „ l'épicier prendre trois demi-septiers de vinaigre, que

(44) Académie de chir. préf. 1. 1.

„ je mis dans pareille quantité d'eau; je le répandis
 „ sur le pavé et sur la terre; j'en versai sur les mains
 „ de ces deux hommes et leur en fis respirer, ce qui
 „ les mit deux minutes après en état de continuer leur
 „ besogne. Comme ils continuoient à relever le pavé,
 „ je fus de rechef chercher une chopine de vinaigre
 „ que je jetai, comme j'avois fait, sur le nouveau pavé
 „ et sur la terre. Les maisons adjacentes, et sur-tout les
 „ boutiques, étoient infectées de cette odeur, qui cessa
 „ après mon opération, ce qui m'attira beaucoup de
 „ remerciements, que je reçus non pour moi, mais pour
 „ M. Janin, qui a mis, Monsieur, vos officiers à portée
 „ de rendre des services à l'humanité „.

Signé, FIEVILLE, inspecteur de police.

Voilà une moffète qui a été détruite dans un instant
 par le moyen du vinaigre; “ car la présence de la
 „ moffète (dit M. Gardane) se manifeste par le
 „ picotement des yeux, le resserrement de la poitrine
 „ et du gosier „.

La mauvaise odeur est donc méphitique.

Voici de nouveaux faits qui démontrent, sans réplique,
 que cet acide est le vainqueur du plus haut degré du
 méphitisme (45). “ On reconnoît la présence du mephitis-
 me (dit la société de médecine) quand la lumière s'y éteint.

“ Je foussigné, maître en pharmacie de la ville de
 „ Lyon (46), certifie qu'il y a quatre mois un cadavre
 „ fut inhumé dans un caveau situé dans le cœur de
 „ l'église de Saint-Benoît: ce caveau a été ouvert, il
 „ y a quinze jours, pour y descendre un autre corps.

(45) *Catéch. sur les asph.* | (46) *préf. de son pr. vol.*
 p. 15. | p. xxij.

„ Les religieuses qui se présentèrent pour y descendre
 „ avoient chacune un cierge allumé à la main ; à peine
 „ furent-elles à l'entrée du caveau , *que toutes les lu-*
 „ *mières furent éteintes ; on les raluma , elles s'éteignirent*
 „ *de nouveau ; on lia quatre cierges ensemble , les lumiè-*
 „ *res quoique réunies ne résistèrent pas mieux à la vapeur*
 „ *méphitique ; enfin un gros flambeau s'y éteignit de même.*
 „ *L'odeur qui s'exhaloit de ce caveau étoit des plus fétides.*
 „ Il y avoit à craindre quelque fâcheux événement ,
 „ *sur-tout après l'extinction des lumières.* Étant présent ,
 „ il étoit du devoir de mon ministère d'y remédier , et
 „ de prévenir tout accident. En conséquence je mis en
 „ pratique la découverte de M. Janin : je versai dans
 „ ce caveau du vinaigre en l'aspergeant ; *dans l'instant*
 „ *l'odeur infecte fut anéantie.* Alors on y présenta de
 „ nouvelles lumières , *qui ne souffrirent plus d'altération ,*
 „ *même au fond du caveau ; ce qui détermina plusieurs*
 „ *religieuses à y descendre : elles n'y furent du tout pas*
 „ *incommodée ; cependant elles y séjournèrent un assez*
 „ *long espace de temps , puisqu'elles déshabillèrent la*
 „ *défunte et la mirent dans son suaire , ainsi qu'il est*
 „ *d'usage dans ce monastère.*

„ J'atteste encore qu'une personne , peu de temps
 „ après qu'elle eût expiré des suites d'une fièvre
 „ maligne , son cadavre répandoit *une odeur si horrible ,*
 „ qu'on ne pouvoit rester ni dans la chambre où il
 „ étoit ni dans les appartements voisins , s'en s'y trouver
 „ très incommodé. Je fis mettre du vinaigre en évapo-
 „ ration , et j'en fis répandre sur ce corps infect ; dès-
 „ lors la vapeur méphitique cessa d'altérer l'air environ-
 „ nant , et ne se renouvela point pendant les vingt-
 „ quatre heures qui précédèrent l'enterrement. Le tout

„ contenant vérité , j'ai cédé la présente déclaration à
 „ M. Janin , pour lui servir et valoir ainsi que de raison,
 „ A Lyon , ce 28 août 1782 „. *Signé*, COUZE .

“ Nous soussignées , après avoir pris lecture du certificat
 „ qui a été remis à M. Janin-de-Combe-Blanche par M.
 „ Couze , notre apothicaire , en date du 28 août de l'année
 „ dernière , déclarons et attestons que l'exposé qu'a fait
 „ M. Couze de l'événement arrivé dans notre caveau
 „ sépulcral , est conforme à la vérité. Nous ajoutons
 „ que depuis cette heureuse expérience du vinaigre , nous
 „ avons répandu de cet acide dans ledit caveau toutes les
 „ fois qu'on l'a ouvert , et qu'il a constamment produit les
 „ mêmes bons effets , en détruisant la mauvaise odeur. Depuis
 „ cette époque les lumières ne s'y sont plus éteintes , et aucune
 „ de nos religieuses qui y sont descendues n'a été incommodée.
 „ Nous devons à M. Janin , par reconnoissance , ce
 „ témoignage du succès de sa découverte , en foi de ce :
 „ A Lyon , dans notre monastère de Saint-Benoît , le
 „ 30 octobre 1783 „.

Signées, sœur Anne TROLLIER-DE-MEXIMIEUX ;
 sous-supérieure de Saint-Benoît ; sœur Saint-Gérôme GER-
 MAIN, doyenne ; sœur Saint-Antoine DUFRENE ; discrète
 sœur Héleine GIRARDON ; discrète sœur Sainte-Félicité
 GROLLIER ; discrète sœur Sainte-Gertrude RENAUD.

Le vinaigre a fait cesser dans un instant la moffète
 d'un pavé relevé , d'un tombeau , les exhalaisons infectes
 d'un cadavre ; ce que n'ont pu faire la chaux en poudre ,
 le feu , ni une muraille élevée en contre-mur. Voilà des faits
 péremptoires qui prouvent que le vinaigre est l'antimé-
 phitique par excellence. Qui osera soutenir maintenant
 que cet acide ne détruit pas le méphitisme ? Si quelqu'un
 ose , je lui demanderai : qu'est-ce que le méphitisme ?

Tous les physiciens répondent que c'est une vapeur dangereuse à respirer , qu'elle tue les hommes et les animaux, qu'elle éteint les lumières. Eh bien ! je viens de prouver par un grand nombre d'autorités , par des faits bien avérés , par vos expériences et celles de M. Lavoisier , que l'alkali volatil putride produit tous ces funestes effets, et que la chaux le développe plus abondamment , au point de causer des accidents ; et lorsque je neutralise ce sel volatil avec le vinaigre, vous prétendez que c'est ce qui en a imposé aux commissaires que le ministre avoit nommés pour vérifier mes succès ? mais cet alkali putride en a-t-il imposé aux lumières qui s'y sont éteintes ? en a-t-il imposé aux oiseaux et aux chats que vous y avez fait périr ? en a-t-il imposé aux fix vuidangeurs qui furent asphixiés pendant vos expériences de 1778 ? enfin en a-t-il imposé aux quatre ouvriers qui sont morts dans l'égout de la porte saint-Antoine, et aux maçons de la rue des Gravilliers, sans compter ceux qui en ont été malades ? Certainement les organes de mes premiers commissaires étoient bien aussi délicats et aussi sensibles que ceux de ces onze victimes de l'alkali putride ; car avant que d'attester mes succès, ces hommes illustres, animés par le zèle que leur inspiroit l'humanité , ont vérifié à chacune de mes expériences l'influence de l'alkali volatil fetide sur leur odorat. Pouvoient-ils se refuser à l'odorat ? pouvoient-ils se refuser à l'évidence, lorsqu'ils ont reconnu que le vinaigre avoit réellement détruit le piquant et la puanteur des latrines ? Vous-même avez fait imprimer dans votre critique, que le vinaigre neutralise l'alkali volatil des fosses ; vous convenez donc de mes succès. Je prends acte de votre déclaration. L'académie et autres savants m'ayant fourni des preuves, ainsi que

vous, que *la mauvaise odeur n'est due qu'à l'alkali volatil*; il suit de là qu'on ne peut neutraliser la cause sans détruire l'effet. Je conclus, avec le docteur Piestch, que la putréfaction ne produit que des sels volatils alkalis. C'est là (dit-il) "une chose toute décidée et qui n'a plus besoin de preuves",

Je présume que ma réponse à votre premier chef d'accusation, et à celle de M. Lavoisier, est plus que suffisante (47): les preuves contre vous sont abondantes; elles sont étayées par des faits nombreux, par des accidents causés non par un gaz acide, mais par l'alkali volatil, bien constatées par vos expériences et celles de M. Lavoisier, en employant un alkali caustique, qui bien loin de neutraliser ce gaz, l'a développé d'après son propre aveu et le vôtre, et a porté atteinte aux vuidangeurs, en leur causant la mitte, l'asphixie, la mort. Que de preuves du non-succès de M. Cadet! malgré cela ses commissaires lui ont été favorables.

Les bornes d'une lettre ne me permettent pas de donner ici la réponse à vos deux autres chefs d'accusation. Je ne perdrai pas de vue cet objet, ce qui me fournira l'occasion de m'occuper plus long-temps de vous, Monsieur, et sur-tout du bien public que cette discussion intéresse plus particulièrement. Je suis, &c.

JANIN, auteur de l'Antiméphitique:

Lyon, ce 30 octobre 1783.

(47) *Dissertation sur le nitre, qui a remporté le prix* | *de l'académie de Berlin,*

A P P R O B A T I O N

D U C E N S E U R R O Y A L.

M O N S I E U R le Lieutenant-général de police à Lyon, m'ayant invité à censurer un manuscrit intitulé : *Seconde lettre de M. Janin-de-Combe-Blanche à M. Cadet, de l'académie royale des sciences de Paris, &c.* j'ai scrupuleusement examiné si dans la chaleur de la discussion laborieuse où l'auteur est entré des opinions de diverses personnes considérables, il n'étoit pas sorti des égards personnels que nos mœurs et nos loix réclament. Sous ce point de vue, il me paroît que cet ouvrage ne contient rien qui puisse en empêcher l'impression. A Lyon, ce 3 décembre 1783.

Signé, BRISSON.

P E R M I S S I O N.

V U l'approbation du Censeur royal, permis d'imprimer par nous Maire et Echevins, lieutenants-généraux de police, et à la charge de se conformer aux réglemens concernant la librairie. A Vienne, le 6 décembre 1783.

Signés, GINET, maire; RONIN, RIGOLLIER, échevins